

2.4. Transition démographique et économique en Afrique subsaharienne

Jérôme Coste (Iram) et Christine Uhder (Gret)

Cette contribution s'intéresse aux évolutions démographiques que connaît le continent africain et s'interroge sur la capacité des économies nationales à offrir des opportunités d'emploi décentes suffisantes pour absorber l'afflux des jeunes sur le marché du travail d'ici à 2050. Elle offre notamment un éclairage particulier sur le rôle que devra jouer l'agriculture pour mieux accompagner le processus de transition démographique, aussi bien en matière de création d'emploi que de capacité à nourrir les populations. Elle conclut sur des recommandations visant à mieux intégrer la question de l'emploi dans les politiques publiques et à accompagner les dynamiques en cours dans les secteurs agricole et non agricole, formel et informel.

Une transition démographique hétérogène et inachevée

La population de l'Afrique subsaharienne (ASS) est estimée à 860 millions. Avec une croissance démographique annuelle constamment supérieure ou égale à 2,5 depuis 1960, la plus forte au monde depuis plus de cinquante ans, l'ASS a vu sa part dans la population mondiale quasiment doubler depuis 1950 (passant de 7,3 % à 12,4 %). Elle devrait constituer le deuxième

continent le plus peuplé en 2050, derrière l'Asie, avec environ 1,7 milliard d'habitants.

Des situations contrastées selon les pays

L'ASS est le dernier continent à entamer son processus de transition démographique, soit vingt ans après l'Asie et l'Amérique latine. Proche d'une moyenne de 6,5 enfants par femme de 1950 à 1980, la fécondité a commencé à décliner lors de la décennie de 1980 pour atteindre 6 enfants en 1990-1995 et se situer à 5,1 enfants par femme aujourd'hui (Nations unies, 2011). Commencée plus tard que dans les autres régions, la diminution de la fécondité se poursuit à des rythmes très variables selon les pays.

À partir des estimations des Nations unies de 2011, on peut distinguer quatre grands groupes de pays selon leur stade de transition démographique^[86] :

- les pays à « *transition démographique ancienne* », amorcée dans les années 1960, où la fécondité en 2010 est inférieure à 3 enfants par femme. Ce groupe concerne quatre pays (l'Afrique du Sud, Botswana, Cap Vert, Ile Maurice) ;

[86] Classification élaborée par J.-P. Guengant (2011) dans le cadre de l'étude « *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne* », mise à jour sur la base de données du *World Population Prospects 2011* pour l'objet de cette étude.

- les pays à « *transition démographique récente et relativement bien amorcée* » dont la fécondité se situe aujourd'hui entre 3 et 4 enfants par femme, contre 6 ou 7 à la fin des années 1970, concernant cinq pays (Djibouti, Namibie, Sao Tomé et Príncipe, Swaziland, Zimbabwe) ;
- les pays à « *transition démographique lente et irrégulière* », avec une baisse de fécondité de -2,6 à -1,2 enfants par femme depuis la fin des années 1970, et dont la fécondité est proche ou supérieure à 5 enfants en 2010, contre 6 à 8 à la fin des années 1970 (sauf au Lesotho et au Gabon où la fécondité, inférieure à 6 enfants par femme dans les années 1970, est aujourd'hui de l'ordre de 3 enfants). Vingt-cinq pays sont concernés (Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Soudan, Togo et Zambie) ;
- les pays à « *transition lente voire non amorcée* », avec une baisse de la fécondité de 0 à -1,5 enfant par femme au cours des trente dernières années. 14 pays sont concernés, dont 7 pour lesquels la fécondité est toujours de 6 à 7 enfants (Mali, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Somalie, Tchad et Zambie), et 7 où elle est de 5 enfants par femme (Burkina Faso, Gambie, Guinée Equatoriale, Nigeria, République centrafricaine, Sierra Leone et Tanzanie).

Ces deux derniers groupes concernent la plus large part de la population d'ASS, puisqu'ils représentent respectivement 41,6 et 50,6 % de la population du sous-continent, soit plus de 90 % de la population totale de l'ASS.

Un quasi-doublement des arrivées annuelles sur le marché de l'emploi d'ici à 2050

Cette analyse rapide témoigne de l'ampleur du défi auquel sera confronté l'ASS en termes de création d'emploi dans le courant des prochaines décennies. Le rythme de transition démographique impacte en effet directement le nombre d'entrées sur le marché du travail.

Si l'on suppose que tous les jeunes âgés de 15 à 24 ans se portent sur le marché de l'emploi, on peut en déduire que, d'ici 2030, les arrivées annuelles sur le marché de l'emploi devraient passer de 17 millions en 2010 à 27 millions en 2030, soit une augmentation de plus de 50 %^[87].

Si les projections de baisse de la fécondité entre 2010 et 2030 se réalisent, les arrivées sur le marché de l'emploi pourraient se stabiliser à partir de 2030 dans 21 pays, avec une augmentation inférieure à 10 % entre 2030 et 2050. Elles continueraient néanmoins d'augmenter entre 10 et 25 % dans 16 d'entre eux, et dans 11 pays elles continueront d'augmenter pour être en 2050 de 50 à 80 % supérieures au niveau atteint en 2030.

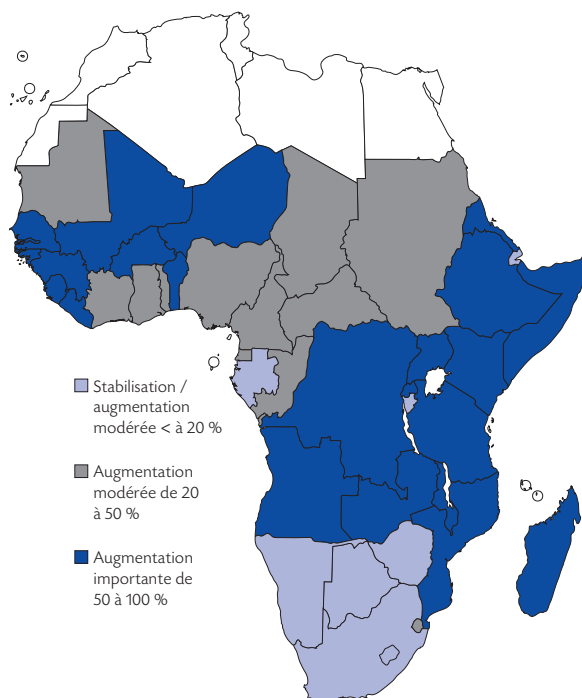
Les arrivées annuelles sur le marché de l'emploi devraient ainsi atteindre 32 millions en 2050, soit près du double de celles de 2010.

La population active potentielle augmenterait ainsi entre 50 et 75 % dans la moitié des pays

[87] Si l'on suppose que tous les jeunes se portent sur le marché de l'emploi entre 15 et 24 ans, on peut estimer les arrivées annuelles sur le marché de l'emploi à un dixième du groupe d'âge 15-24 ans.

Carte 1

Augmentation des arrivées sur le marché du travail de 2010 à 2030



Source : IRAM, In Beaujeu et al. (2011).

(soit 24 pays), et de 75 % à plus de 100 % dans un tiers des pays (17 pays). Ces augmentations devraient se poursuivre, mais à un rythme plus modéré entre 2030 et 2050. Ainsi, sur l'ensemble de la période 2010-2050, la population active potentielle devrait doubler, voire tripler dans 41 des 48 pays que compte l'ASS (Guengant, 2011).

Transition économique et répercussions sur le marché de l'emploi

La question du dividende démographique

Ces évolutions devraient se traduire par l'augmentation du poids relatif des individus en âge de travailler. En ASS, la population âgée de 15 à 64 ans devrait ainsi passer de 54,4 % en 2010 à 62,5 % en 2050, entraînant ainsi une baisse du taux de dépendance^[88] de 84 à 60 % (Nations unies, 2011).

[88] Le taux de dépendance mesure le nombre d'inactifs pour cent actifs.

Ce phénomène, appelé dividende démographique, peut avoir de nombreux effets positifs :

- à revenu constant, les familles voient leur niveau de vie s'élever car elles ont moins d'enfants à charge, permettant ce faisant d'augmenter la dépense par enfant dans le domaine scolaire ou de la santé ;
- l'abondance d'une main-d'œuvre jeune, plus flexible et ouverte aux innovations, permet de maintenir les salaires à bas niveau, ce qui favorise les industries à haute intensité de main-d'œuvre et peut attirer les investissements étrangers ;
- la baisse du nombre de jeunes à scolariser permet d'étendre la scolarisation et de rentabiliser l'investissement scolaire. Ainsi, si les États maintiennent leurs dépenses d'éducation au même niveau relatif, la dépense par enfant scolarisable augmente. Il en va de même pour la santé ;
- la consommation augmente (la part des adultes dans la population totale s'accroissant), ce qui entraîne un élargissement des marchés.

Cet effet d'entraînement ne se vérifie néanmoins que si les personnes en âge de travailler exercent effectivement un emploi. Dans le cas contraire, il se traduit par un accroissement de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi. Pour jouer son effet de levier, le phénomène de dividende démographique devra donc être accompagné de mesures visant à favoriser l'emploi, la croissance de la productivité et une forte augmentation de l'investissement productif (Oudin, 2011).

Des économies marquées par la prédominance d'activités de subsistance dans le secteur agricole et dans l'informel urbain

Contrairement aux pays d'Europe, où la concomitance des processus de transition démographique et économique ont permis le développement d'opportunités d'emplois hors agriculture, le processus de transition économique est à peine entamé en ASS.

Selon la séquence historique observée dans les autres régions du monde, le processus classique de transition économique se caractérise par le passage progressif d'une économie basée sur l'agriculture, à l'industrie puis aux services. Cette transformation structurelle de l'économie est rendue possible par les gains de productivité qui permettent le transfert de main-d'œuvre et de capitaux d'un secteur à l'autre (Losch et Freguin-Gresh, 2011).

En ASS, les économies sont marquées par la prédominance du secteur agricole aussi bien dans le PIB (en moyenne 20 % du PIB) que dans la création d'emploi (en moyenne 65 % des actifs sont occupés dans le secteur agricole, Afrique du Sud non comprise). Faute d'un développement significatif des secteurs secondaire et tertiaire et donc de création d'emplois hors secteur agricole, la croissance de la population active a d'abord été absorbée par l'agriculture. On constate ainsi que malgré le rythme élevé de l'urbanisation du continent africain, celle-ci ne se traduit pas pour autant par un déclin démographique des campagnes. Au cours des dernières décennies, le milieu rural a ainsi continué à se peupler à un taux de l'ordre de 2 % par an en moyenne. La répartition de la population rurale est néanmoins très hétérogène. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, l'étude de la densité de la population rurale montre que le peuplement

rural tend à se concentrer à la périphérie des villes et dans les zones les mieux desservies par les réseaux de transport, permettant l'accès au marché (Cour et Snrech, 1998).

Dans le secteur non agricole, la hausse de la population active s'est traduite par la création d'emplois en secteur informel^[89]. Le secteur informel représente aujourd'hui entre 70 et 90 % de l'emploi total non agricole (Jütting et de Laiglesia, 2009) et près de 50 % du PIB non agricole. Ce phénomène est accentué par la forte urbanisation que connaît le continent, dont le taux se situe aujourd'hui à plus de 36 % et devrait atteindre 56,6 % de la population en 2050^[90].

Le faible développement de l'économie et ainsi la faiblesse de la demande d'emploi, couplée à l'absence ou la quasi-inexistence de système de sécurité sociale, se traduit donc essentiellement par la création d'activités de subsistance en secteur agricole et non-agricole. Les populations s'organisent ainsi selon une logique d'occupation, afin qu'aucun individu ne soit exclu d'une activité qui lui permettrait de dégager un revenu.

Le sous-emploi constitue un indicateur plus représentatif que le chômage

Cette organisation selon une logique d'occupation économique entraîne un phénomène de sous-emploi. Selon l'OIT, il y a sous-emploi lorsque « *la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette*

personne est disposée à occuper et capable de faire » (OIT, 1998, p. 56). L'OIT distingue plusieurs formes de sous-emplois, qui peuvent coexister, notamment :

- « *le sous-emploi visible, qui se caractérise par un nombre d'heures de travail insuffisant, reflétant une durée du travail inadéquate ;*
- *les autres formes de sous-emploi, qui se caractérisent par un revenu horaire insuffisant et un mauvais emploi des compétences professionnelles [...] reflétant une productivité du travail inadéquate résultant d'une mauvaise répartition des ressources de main-d'œuvre ou d'un déséquilibre fondamental entre le travail et les autres facteurs de production* » (OIT, 1998, p. 57).

La prédominance du sous-emploi est reflétée par la faiblesse de la productivité. Ainsi, alors que le secteur agricole occupe en moyenne 65 % de la population active, il ne participe qu'à hauteur de 20 % du PIB. Il en va de même pour le secteur informel non agricole, qui, s'il constitue entre 70 et 90 % de l'emploi non agricole, ne contribue qu'à hauteur de 30 à 45 % du PIB non agricole.

Dans ce contexte, la notion de chômage, entendu au sens du BIT^[91] et à laquelle se réfèrent de nombreux instituts nationaux de statistiques, peut paraître insuffisante pour aborder la question de l'emploi, particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier le marché du

[89] Le terme « *secteur informel* » étant défini par l'OIT comme « *un ensemble d'unités de production faisant partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles et qui regroupent les entreprises informelles de personnes travaillant à leur propre compte, [...] pouvant employer des travailleurs familiaux et des salariés de manière occasionnelle ; les entreprises d'employeurs informels [...] qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue* ».

[90] Nations unies (2001), UN-DESA, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/Urban-Rural-Population.htm>

[91] Est considérée comme étant au chômage toute personne sans emploi, qui en recherche un et qui est disponible dans les quinze jours pour l'occuper si elle en trouve un.



travail des pays d'ASS. L'effet conjugué d'une demande en main-d'œuvre particulièrement faible dans le secteur formel, de la quasi-absence de système de sécurité sociale institutionnalisé, et de l'existence d'un secteur informel développé, contribue à accroître le nombre de « *chômeurs découragés* » d'une part, et le nombre d'individus « *tendant leur chance* » dans le secteur informel d'autre part. À ceux-là s'ajoutent les personnes occupant une activité de subsistance dans le secteur agricole. Ces trois catégories d'individus fortement représentées en ASS ne sont pas comptabilisées en tant que chômeurs lors des « *enquêtes emploi* » ponctuelles.

La prise en considération du sous-emploi plutôt que du taux de chômage permet donc une analyse plus fine de l'insertion professionnelle. Une amélioration de la situation du marché du travail se mesurerait en cela davantage à la qualité de l'emploi occupé (travail protégé, productif, en adéquation avec le niveau de formation et les aspirations de la personne) qu'en termes de chômage à proprement parler.

Les migrations peinent à jouer leur rôle de soupape de transition

Les migrations jouent un rôle de première importance dans le processus de transition démographique. Elles ont des retombées directes sur le marché de l'emploi car elles permettent d'absorber dans le pays d'accueil une partie de la population active qui n'aurait pas trouvé à s'employer dans son pays d'origine.

En ASS, les migrations touchent 21,8 millions de personnes, soit 2,5 % de la population. Les pays à revenu élevé membres de l'OCDE sont la destination d'un peu moins de 25 % des migrants, les autres migrations s'effectuant

vers d'autres pays en développement (32,5 % des migrations) et à revenu intermédiaire (32,3 %). La Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Ghana, ou encore le Nigeria se comptent parmi les principaux pays d'accueil (Banque mondiale, 2011).

Qu'elles soient intra ou extrarégionales, les migrations semblent toutefois être « *en panne* » (Ferry, 2007). Au niveau intrarégional, on voit en effet davantage se développer le phénomène de migrations temporaires, qui ne permet pas d'absorber de manière durable la population active migrante, tandis qu'au niveau extrarégional, on observe depuis la crise des années 1970 la mise en place de politiques restrictives et la fermeture croissante des frontières des pays de l'OCDE.

L'ASS ne pourra donc pas compter sur le rôle d'ajustement que jouent les migrations internationales, à l'instar des migrations transocéaniques de masse qui ont accompagné les transitions européennes entre le milieu du 19^e siècle et l'entre-deux guerres mondiales. Dans l'avenir, la capacité de l'ASS à s'appuyer sur la dynamique migratoire pour absorber son « *trop plein* » de main-d'œuvre dépendra donc de la croissance économique des pays d'accueil et du vieillissement de leur population.

Secteur rural : le rôle clé de la petite agriculture familiale

Les 500 millions de ruraux qui constituent les deux tiers de la population africaine sont en grande majorité des agriculteurs familiaux. Malgré l'urbanisation rapide que connaît le continent, 65 % des actifs en moyenne dépendent encore de l'exercice d'une activité agricole, ce chiffre se situant entre 75 et 85 % dans de nombreux pays et pouvant atteindre jusqu'à 90 % dans un pays comme

le Burundi^[92]. Or, c'est parmi cette population que la proportion de pauvres est la plus importante. Le rapport de la Banque mondiale (2007) a contribué à remettre sur le devant de la scène le rôle clé que doit jouer l'agriculture dans la réduction de la pauvreté pour un grand nombre de pays en développement, fournissant nombre d'arguments pour que l'agriculture retrouve une place de premier plan dans les politiques publiques.

Ce regain d'intérêt pour le secteur agricole est particulièrement pertinent pour les pays d'ASS, dont la plupart font partie de la catégorie *agriculture-based countries* dans la typologie proposée par le rapport de la Banque mondiale^[93]. Le secteur agricole y représente 20 % du PIB et 40 % des exportations, contre respectivement 10,3 et 30 % en Amérique latine et 25,7 et 18 % en Asie. Pour ces pays « basés sur l'agriculture », à la différence de l'approche évolutionniste qui semble sous-tendre la typologie de la Banque mondiale, une croissance durable trouvera très probablement ses fondements dans des mutations internes au secteur agricole. En effet, une croissance des emplois dans le secteur industriel à la mesure de la taille des cohortes de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi semble peu probable, compte tenu de la position des pays africains dans une compétition internationale beaucoup plus ouverte que dans les années 1960 ou 1970. De plus, les migrations internationales offrent et offriront dans un proche avenir des perspectives très limitées. Dans ce contexte et pour éviter d'être confrontés à des « impasses

de transition » (Giordano et Losch, 2007), les États d'ASS devront donc d'abord compter sur leur potentiel de croissance interne, tout particulièrement celui du secteur agricole.

Un certain nombre de travaux mettent en évidence que l'agriculture africaine génère encore peu de revenus par actif. Ainsi, les enquêtes conduites dans le cadre du programme *RuralStruc*^[94] indiquent que 70 % des ménages ruraux des régions d'ASS étudiées disposent d'un revenu moyen inférieur à 2 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat) et pour 40 % des ménages, ce revenu est seulement de 1 USD par jour (Losch et Freguin-Gresh, 2011). Dans ce contexte de très forte précarité, les agriculteurs et agricultrices privilégient des stratégies de minimisation du risque, ce qui explique en grande partie la faible intensification de la production agricole. À titre d'illustration, on peut noter que la consommation d'engrais en ASS entre 1970 et 2002 a été de 16 kg/hectare/an en moyenne, contre 114 kg/hectare/an pour l'ensemble des pays en développement (Beaujeu *et al.*, 2011). Résultante de cette faible intensification, la croissance de la production, qui, dans de nombreux pays africains, a suivi approximativement celle de la demande, s'explique à 70 % par l'accroissement des superficies cultivées. Ce modèle de croissance extensive pose, ou posera à brèves échéances, de sérieux problèmes de durabilité des écosystèmes dans les régions où les techniques de production et les cadres institutionnels (notamment la législation sur le foncier), conçus en des temps où l'espace

[92] Parmi les pays pour lesquels ce taux dépasse 75 % on compte le Burundi (91 %), l'Ouganda (88 %), le Malawi (86 %), l'Éthiopie (85 %), le Lesotho, le Rwanda, le Burkina Faso et le Niger. Voir Devèze (2006).

[93] Les deux autres catégories étant les *transforming countries* et les *urbanized countries*, cf. Banque mondiale (2007).

[94] Enquêtes menées auprès de 4 400 ménages ruraux dans quinze régions d'ASS au début de l'année 2008.

disponible pouvait être considéré comme illimité, n'évoluent pas suffisamment pour s'adapter à la réduction de l'espace disponible pour chaque producteur.

L'activité des petits agriculteurs est très majoritairement centrée sur les productions alimentaires de base, destinées en premier lieu à l'alimentation de leurs familles. Les productions orientées explicitement vers le marché (et pour lesquelles les exigences des consommateurs finaux ou des industries agro-alimentaires sont prises en compte dans le processus de production) sont encore minoritaires. Malgré une évolution favorable du ratio entre le nombre d'urbains et le nombre de ruraux (passé de 0,15 en 1950 à 0,59 en 2010^[95]), la taille du marché auquel chaque agriculteur africain a accès demeure néanmoins très réduite. En la matière, le rapport est de 1 à 200 entre un agriculteur burkinabè et un agriculteur français (Ecoloc, 2001).

L'emploi salarié est peu présent dans l'agriculture africaine, excepté dans les zones de plantation. Pour ce qui est de l'emploi rural, il reste marqué par la prédominance du secteur informel et il génère des revenus modestes, étant constitué pour l'essentiel d'activités d'auto-emploi dans le commerce ou l'artisanat (Losch et Freguin-Gresh, 2011). Les revenus dégagés par les activités rurales non agricoles sont en fait à la mesure de la faiblesse de la croissance des revenus agricoles, celle-ci étant le moteur principal (mais encore en devenir) de la diversification et de la croissance économique en milieu rural (*ibid.*).

Conclusion. Les défis pour les politiques publiques^[96]

Agriculture : comment accompagner la transition ?

Au cours des deux prochaines décennies, l'agriculture africaine devra non seulement nourrir une population qui va augmenter massivement, mais aussi contribuer à la nécessaire transition économique du continent, à peine amorcée, tout en permettant le renouvellement des ressources naturelles. Au-delà du défi alimentaire, l'agriculture aura à gérer le surplus de main-d'œuvre d'une population rurale qui continue de croître et qui ne pourra pas trouver à s'employer dans d'autres secteurs d'activité. Elle devra également gagner en productivité non seulement pour augmenter les volumes produits mais aussi pour améliorer des revenus qui restent dramatiquement bas et empêchent l'émergence d'une demande rurale préalable à la diversification (Losch et Freguin-Gresh, 2011).

Face à ces défis, l'agriculture familiale, qui assure actuellement plus de 90 % de la production agricole en ASS, a, et aura un rôle essentiel à jouer. Les possibilités d'économies d'échelle étant réduites dans la production agricole, le travail familial offre en effet de nombreux avantages par rapport au salariat, en particulier : flexibilité, incitation directe aux résultats, gestion directe du risque alimentaire par l'autoconsommation, l'absence de coûts de contrôle et de supervision, et une connaissance fine des conditions du milieu naturel (*ibid.*).

[95] Chiffres cités par J.-M. Cour in Beaujeu *et al.* (2011).

[96] Cette partie s'appuie largement sur le résumé de l'étude Beaujeu *et al.* (2011).

Compte tenu du rôle prépondérant que jouent en ASS les petites exploitations familiales en matière d'emploi et de génération de revenus ruraux (notamment pour les populations les plus vulnérables, dont une grande majorité de femmes), il est primordial que les décideurs publics s'interrogent sur le modèle de développement économique qu'ils souhaitent promouvoir et son impact sur l'emploi : la mise en compétition directe des petits producteurs agricoles avec des pays bien plus compétitifs risque, en effet, de provoquer l'éviction de plusieurs millions de paysans, sans que de réelles opportunités d'emplois décents n'existent en dehors du secteur agricole.

Ceci souligne l'importance de formuler des stratégies qui permettront à l'agriculture non seulement de répondre aux défis alimentaire et environnemental, mais aussi de dynamiser le secteur tout en gardant une approche inclusive.

L'accroissement de la productivité des exploitations familiales supposera un appui public tant en termes de ressources supplémentaires que de réformes politiques. Il s'agira notamment de créer les conditions incitant les agriculteurs à prendre l'initiative, à investir et à trouver leur place dans les marchés. Il s'avère également nécessaire de mettre en place des instruments de marché et/ou des interventions publiques susceptibles de réguler les marchés intérieurs afin d'apporter une sécurité suffisante aux producteurs et aux autres acteurs qui s'investissent dans la promotion des filières locales et régionales. L'action publique aura également un rôle clé à jouer dans le soutien à la recherche, la mise au point et la diffusion de techniques de production permettant d'intensifier la production tout en privilégiant le facteur

travail (par exemple : cultures associées, agroforesterie, etc.).

Le renforcement des capacités des acteurs du monde rural (individus et organisations) sera également essentiel pour favoriser leur adaptation à un environnement national et international complexe et en constante évolution.

L'urbanisation rapide du continent, et plus particulièrement l'essor des villes secondaires, représente une opportunité pour l'agriculture à condition que les liens entre les territoires ruraux et les zones urbaines soient facilités par la réalisation d'infrastructures adéquates, notamment dans les transports et les télécommunications (à ce sujet, voir le modèle de tensions de marché de l'étude WALTPS, Cour et Snrech 1998). Le renforcement des marchés régionaux et sous-régionaux constitue également une voie prometteuse pour le développement du secteur agricole, intensif en main-d'œuvre et donc créateur d'emplois. Outre la question du renforcement du lien entre le monde rural et les marchés, se posera également la question de la solvabilité des consommateurs afin que la demande ait un réel effet d'entraînement sur la production agricole.

Face à certaines contraintes structurelles de l'agriculture africaine (difficulté à respecter les normes de qualité, faible structuration des filières, etc.), le développement de la contractualisation entre agriculteurs et firmes de l'aval peut constituer une solution sous certaines conditions. En effet, pour éviter qu'il soit un facteur d'exclusion des plus vulnérables, le développement de la contractualisation devra être accompagné de la mise en place d'un environnement institutionnel et légal



garantissant le respect des contrats (dont les contrats de travail) et des normes des marchés.

Plus largement, les instances politiques publiques auront un rôle essentiel à jouer, notamment en vue de développer un plaidoyer dans les négociations internationales, afin que le paradigme actuel évolue et tienne davantage compte de la dimension emploi dans les stratégies de développement du secteur agricole.

Dynamiser les petites entreprises du secteur informel

En dehors du secteur agricole, le secteur informel, dont nous avons souligné précédemment le poids important dans le marché de l'emploi, devrait faire l'objet de politiques innovantes et audacieuses de la part des gouvernements africains et de leurs partenaires, soucieux de réduire la pauvreté et d'améliorer la situation de l'emploi. Fortement ancrées dans les territoires et disposant d'un réel potentiel de création de valeur ajoutée, les micro et petites entreprises du secteur informel pourraient constituer la base d'un véritable secteur privé et contribuer ainsi à l'émergence d'une classe moyenne endogène.

Dans de nombreux cas, les difficultés des démarches administratives et le niveau d'imposition (trop élevé au regard de la capacité contributive des entreprises) constitue des facteurs importants de l'informalité des activités (AFRISTAT *et al.*, 2005 ; CAD, 2006). La dynamisation des entreprises de ce secteur nécessiterait notamment la simplification des formalités administratives et du système d'imposition, ainsi que des appuis spécifiques en matière d'accès à l'information, au micro-crédit, à la formation professionnelle continue, mais aussi de renforcement organisationnel

afin que leurs intérêts soient mieux représentés et pris en compte au niveau politique.

À long terme, favoriser l'émergence d'un tissu industriel moderne et dynamique

La faiblesse du secteur industriel africain, en particulier de son segment formel, résulte de la conjonction de plusieurs contraintes dont les principales sont un environnement des affaires défavorable, voire hostile, une structure de production où les entreprises de taille moyenne sont singulièrement absentes, et l'insuffisance de formation et de compétences techniques.

Face à ces contraintes structurelles, accentuées par la crise financière internationale, la modernisation du tissu productif nécessitera des stratégies de diversification des activités, des politiques coordonnées d'attraction des investissements directs étrangers, le renforcement des espaces régionaux d'intégration économique, une amélioration de l'environnement des affaires et la recherche de synergies entre les secteurs formel et informels.

Une telle stratégie de soutien aux dynamiques des segments formel et informel de l'économie doit avoir pour ambition de protéger l'emploi créé par les entreprises du segment formel tout en soutenant les actifs du segment informel, vers lequel s'orientent les exclus de l'autre segment.

Intégrer l'emploi dans les stratégies politiques

Alors que l'emploi se trouve souvent placé au centre des discours politiques, force est de constater que les stratégies effectivement mises en place se résument le plus souvent à des programmes à caractère « palliatif » et de courte durée. Politiques de création d'emploi par les travaux à haute intensité de

main-d'œuvre et politiques de promotion de l'emploi autonome sont autant d'interventions ayant connu un essor important en Afrique subsaharienne depuis les années 1970. Les faibles résultats de ces interventions (au regard des taux de chômage élevés et de la faiblesse des niveaux de productivité) impliquent de remplacer ces approches ponctuelles par une stratégie politique intégrée de création d'emplois.

Une telle réorientation concerne à la fois les gouvernements africains et leurs partenaires techniques et financiers. Les cadres macro-

économiques établis entre l'État et les partenaires au développement devraient fixer des objectifs d'emploi au même titre que la maîtrise de l'inflation ou la réduction du déficit budgétaire. Ceci suppose, entre autre, l'existence de statistiques fiables permettant de représenter les réalités du fonctionnement des marchés formels et informels agricoles et non agricoles. De telles données faciliteraient l'instauration d'un réel dialogue social qui serait lui-même un gage fondamental de qualité et de stabilité des stratégies en faveur d'emplois productifs et décents.

